

L'an deux mille quatorze le vingt-cinq avril, à dix heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique ALIES.

Présents : HURAUULT C - MAURY D - CHEVALIER J - CASTAING M - LIQUIERE J-L - PLAGNES M - POMMIE D - ESPITALIER R - TOURRET M - VIALA B - BARTHELEMY C - COMBES C - OSBORNE M - PANIS D - MARQUES J - FELIX KERBRAT F - NICOULEAU J - FONTAINE E - BOYER C - CAVAILLES J - IMBRENDA L - FONTANILLES M - BARDY J - LEBLOND M - RICARD J-L - CABANES P - CALMETTE R - DEJOB A - BEC A - BORIES M - JAMMES X - BROSSARD M - MAZEL D - BOUSQUET M - DURAND J-F - ROQUES P - VALAT V - HILLION R - ROUSSALY P - BARTHELEMY P - GAVALDA D.

Madame Monique ALIES, Présidente sortante ouvre la séance. Cette dernière rappelle les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, à savoir :

- Elections du président, des vice-présidents et du bureau.
- Délégation de signature.
- Constitution d'une commission d'appel d'offres.
- Désignation du délégué du Syndicat de la vallée du Rance au Syndicat Mixte pour l'informatisation des Collectivités Aveyronnaises.
- Présentation des compétences exercées et des programmes en cours.

Mme ALIES, après avoir donné lecture des résultats constatés aux délibérations des Conseils Municipaux des vingt-trois communes adhérentes a déclaré installer Messieurs HURAUULT Christophe et MAURY David pour la commune de BALAGUIER SUR RANCE, Madame CHEVALIER Josiane et Monsieur MOLINIER Jacques pour la commune de LABASTIDE-SOLAGES, Messieurs LIQUIERE Jean-Louis et PLAGNES Michel pour la commune de BELMONT SUR RANCE, Messieurs POMMIE Denis et ESPITALIER René pour la commune de BRASC, Messieurs TOURRET Marc et VIALA Bernard pour la commune de CAMARES, Messieurs BARTHELEMY Claude et COMBES Christophe pour la commune de COMBRET, Madame OSBORNE Marcelle et Monsieur PANIS Didier pour la commune de COUPIAC, Monsieur MARQUES Joël et Mme FELIX KERBRAT France pour la commune de CURVALLE, Messieurs DELMAS Rolland et NICOULEAU Jérôme pour la commune de LAVAL-ROQUECEZIERE, Messieurs FONTAINE Eric et BOYER Claude pour la commune de MARTRIN, Messieurs CAVAILLES Joël et VIEULES Thierry pour la commune de MIOLLES, Messieurs BLANC Alain et IMBRENDA Louis pour la commune de MONTCLAR, Mesdames FONTANILLES Michèle et BARDY Jeanine pour la commune de MONTFRANC, Messieurs CAUMES Thierry et LEBLOND Michel pour la commune de MOUNES-PROHENCOUX, Messieurs RICARD Jean-Luc et CABANES Philippe pour la commune de MURASSON, Messieurs CALMETTE René et DEJOB Alain pour la commune de PEUX ET COUFFOULEUX, Messieurs BEC André et PUECH Elian pour la commune de PLAISANCE, Messieurs JAMMES Xavier et JULIEN André pour la commune de POUSTHOMY, Messieurs BROSSARD Michel et MAZEL Dominique pour la commune de REBOURGUIL, Messieurs BOUSQUET Maxime et DURAND Jean-François pour la commune de SAINT JUERY LE CHATEAU, Monsieur ROQUES Patrick et Madame VALAT Valérie pour la commune de SAINT SERNIN SUR RANCE, Messieurs HILLION Richard et ROUSSALY Pascal pour la commune de SAINT SEVER DU MOUSTIER, Messieurs BARTHELEMY Pierre et COUDERC Franck pour la commune de LA SERRE.

Mme Monique ALIES fait appel à la doyenne d'âge en vue de l'élection du Président. C'est Madame Marcelle OSBORNE qui présidera la séance.

Madame Marcelle OSBORNE constate que le quorum est atteint. Elle déclare la séance ouverte et indique que le conseil syndical est en mesure de procéder à l'élection du Président. Elle rappelle que conformément à l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (qui rend les dispositions relatives au maire et aux adjoints - Article L.2122-7 et suivants - applicables au président et aux membres de l'organe délibérant), cette élection intervient au scrutin secret, à la

majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel à candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux scrutateurs sont nommés : M. BOUSQUET Maxime et M. COMBES Christophe.

- **Election du Président :**

M. André BEC se porte candidat à ce poste.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, la candidature de Monsieur André BEC est donc soumise au vote de l'assemblée à bulletin secret.

Les résultats de ce vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 41
- Nombre de bulletins : 41
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

M. André BEC a obtenu, avec 39 voix, la majorité absolue des suffrages et est donc déclaré Président par la doyenne d'âge de l'assemblée.

- **Election des Vice-Présidents :**

Monsieur BEC fait un appel de candidature pour les postes de vice-présidents. M. BARTHELEMY Claude, M. HURALT Christophe, M. MARQUES Joël, M. POMMIE Denis, M. TOURRET Marc se proposent pour occuper les fonctions de vice-présidents.

M. BEC rappelle que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif (article L5211-10 du CGCT). En fonction de ce texte, M. BEC propose à l'assemblée de créer 5 postes de vice-présidents.

Après en avoir délibéré et avoir procédé au vote, sont élus vice-présidents à l'unanimité, soit 41 voix :

- M. BARTHELEMY Claude délégué de la commune de COMBRET
- M. HURALT Christophe délégué de la commune de BALAGUIER
- M. MARQUES Joël délégué de la commune de CURVALLE
- M. POMMIE Denis délégué de la commune de BRASC
- M. TOURRET Marc délégué de la commune de CAMARES

- **Délégation de signature :**

M le Président expose au Conseil Syndical qu'il souhaite donner délégation de signature aux vice-présidents du Syndicat de la Vallée du Rance nommés ci-dessous :

- M. BARTHELEMY Claude
- M. HURALT Christophe

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents approuve l'exposé et autorise M le Président à donner délégation de signature aux Vice-Présidents ci-nommés pour l'émission de mandats et de titres.

- **Constitution d'une commission d'appel d'offres :**

Monsieur le Président expose,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite de l'élection du nouveau bureau du Syndicat de la Vallée du Rance le 25 avril 2014, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre son président cette commission est composée de cinq membres titulaires élus par le Conseil Syndical en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré et avoir procédé au vote, sont élus, outre M. André BEC, président de droit de cette commission :

Membres titulaires :

- 1 - M. POMMIE Denis
- 2 - MME OSBORNE Marcelle
- 3 - M. ROQUES Patrick
- 4 - M. DEJOB Alain
- 5 - M. IMBRENDA Louis

Membres suppléants

- 1 - MME BORIES Michèle
- 2 – Mme CHEVALIER Josiane
- 3 - M. COMBES Christophe
- 4 - M. LIQUIERE Jean-Louis
- 5 - M. BOUSQUET Maxime

- **Désignation du délégué du Syndicat de la Vallée du Rance au Syndicat Mixte pour l'informatisation des Collectivités Aveyronnaises (SMICA) :**

M. le Président expose, qu'à la suite de l'élection du nouveau bureau du Syndicat de la Vallée du Rance, il convient de nommer un délégué au Syndicat Mixte pour l'informatisation des Collectivités Aveyronnaises (SMICA).

A été désignée : Mme VALAT Valérie.

Ainsi fait et délibéré à Belmont-sur-Rance, les jour, mois et an susdits

- Présentations :

A la suite des délibérations, les techniciennes présentent à l'aide de deux diaporamas détaillés les missions exercées dans le cadre du syndicat : la gestion des milieux aquatiques et le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Elles se tiennent à votre disposition, pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

La séance est levée à 12h15.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL SYNDICAL DU 25 avril 2014

N° délib.	Nomenclature	Objet
2014-9	5.1	Election du bureau du syndicat.
2014-10	5.5	Délégation de signature.
2014-11	5.3.4	Constitution d'une commission d'appel d'offres.
2014-12	5.3.4	Désignation du délégué au SMICA.